



Règlement du concours photo 2017

Article 1: Organisateur de la compétition

CODATU (Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et périurbains) organise un concours photo, gratuit et ouvert à tous, sur le thème : « Une mobilité intelligente et soutenable pour d'heureux citoyens ».

Article 2 : Conditions générales

2.1 Durée du concours

Le concours sera ouvert jusqu'au 25 Septembre 2017, à minuit (heure française).

2.2 Participation au concours

Le concours est ouvert à toute personne majeure et à tout photographe amateur. Les participants procéderont à leur inscription sur le site internet de CODATU. La participation à ce concours implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du concours.

Article 3: Caractéristiques des photographies

3.1 La photo doit clairement répondre au thème : « Une mobilité intelligente et soutenable pour d'heureux citoyens ».

3.2 Chaque participant peut soumettre jusqu'à deux photos, accompagnées d'un titre de 50 caractères maximum, et d'une légende comportant un descriptif et le lieu de la photographie.

3.3 La ou les photo(s) seront téléchargées directement sur le site CODATU lors de l'inscription.

3.4 Le(s) fichier(s) envoyé(s) devront suivre cette charte: nom de famille_prénom-Titre.jpg

3.5 La ou les photo(s) devront être envoyé(es) au format JPEG ou TIFF, avec une résolution minimum de 30x40cm en 300dpi (3543 x 4724 pixels). La taille du fichier ne pourra excéder 20Mo.

3.6 Toute photo à caractère sexuel ou provocateur sera écartée du concours.

3.7 Tout photo montage est interdit.

Article 4: Détermination des gagnants

4.1 Le résultat dépendra à 50% du vote en ligne et à 50% du vote du jury, composé d'un journaliste et de deux experts transport internationaux.

4.2 Le vote sera organisé en ligne et ouvert à tous du 26 Septembre au 3 Octobre 2017 sur le groupe facebook CODATU.

4.3 La sélection se fait en plusieurs étapes :

- La modération : Les photographies soumises sont présélectionnées, non sélectionnées ou blacklistées. Elles sont présélectionnées si elles sont conformes au présent règlement et présentent un minimum de qualité artistique. Elles sont non sélectionnées si elles sont conformes au présent règlement mais ne sont pas aptes à participer au concours pour quelque raison que ce soit, par exemple, si celles-ci ne rentrent pas dans la thématique du concours ou ne disposent pas d'une qualité artistique suffisante (éclairage, netteté). Elles sont blacklistées si elles vont à l'encontre du présent règlement.

- Les sélections: Une fois les trois photos gagnantes identifiées, une sélection des 10 meilleures photos et des 20 meilleures photos sera établie. Ces sélections seront mises à disposition des réseaux de transport souhaitant afficher plus des 3 photos gagnantes.

Article 5: Résultats et remise des prix

5.1 Les résultats seront rendus publics sur le site web de CODATU entre le 4 et le 6 Octobre 2017. Les gagnants seront informés personnellement par mail et par téléphone.

5.2 La photo gagnante sera présente pendant un mois sur la page d'accueil du site web CODATU.

5.3 CODATU organisera une exposition des photos gagnantes a l'occasion de la Conférence UMI-CODATU XVII qui se tiendra à Hyderabad (Inde) du 4 au 6 Novembre 2017, et les exposera également lors d'autres grands évènements internationaux.

5.4 Prix du concours

1^{er} prix : 500€ + une entrée gratuite à la conférence CODATU XVII en Inde + un album photo présentant les 20 photos les plus réussies.

2eme prix : 300€

3eme prix : 150€

Article 6: Droits d'auteur

Le candidat déclare être propriétaire de tous les droits relatifs aux photographies envoyées dans le cadre de l'organisation du présent concours. En prenant part au concours, le candidat cède à CODATU à titre non exclusif et non commercial les droits d'utilisation de ses photographies et du texte d'accompagnement pour une durée indéterminée sur tous supports. CODATU s'engage à n'utiliser les photos que dans la cadre de la promotion de ce concours et des actions d'information et de communication de CODATU, et à faire figurer à chaque utilisation de la photographie le nom de l'auteur.

Article 7: Données personnelles

Les données personnelles fournies lors de l'inscription au concours seront utilisées uniquement dans le cadre du présent concours. Vos données seront manipulées avec respect et ne seront ni vendues, ni communiquées à d'autres partenaires sans votre accord; à l'exception d'une obligation légale.

D'après la loi de protection des données personnelles du 6 janvier 1978, amendée par la loi du 6 août 2004, le participant a la possibilité d'accéder ou de modifier ces données, ainsi que d'en interdire la diffusion. Toute demande d'accès ou de modification de ces données devra être envoyée à l'adresse suivante : « Une mobilité intelligente et soutenable pour d'heureux citoyens », CODATU, 21 Boulevard Marius Vivier Merle, 69003 Lyon, avant la publication des résultats du concours.

Article 8: Responsabilité de l'organisateur

CODATU se réserve le droit de modifier les dates, d'interrompre, de modifier ou d'annuler le concours en cas de Force Majeure ou de circonstances exceptionnelles. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

CODATU ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter les gagnants du concours ni de l'impossibilité technique pour un participant d'envoyer la photo.